

villages abandonnés par la population bulgare offraient logis et terres, de même que le vaste domaine public ture.

La Grèce qui a déjà fixé, dans des conditions identiques, des milliers de réfugiés en Thessalie pense tirer de cet afflux de population, qui est de la richesse vivante, le meilleur profit. Le temps passé du désarroi, cette foule, bien dirigée et bien répartie, sera un élément de prospérité pour la nation. Mais, auparavant, de grandes dépenses auront été nécessaires, pour la subsistance, les constructions, les instruments aratoires, et le petit capital à donner à chaque famille à enraciner.

Il n'est pas excessif de les estimer à 25 ou 30 millions.

L'expérience faite, en 1906, en Thessalie peut servir de base d'évaluation. Il y eut, après les incidents de Roumélie, 27.000 réfugiés grecs. La première émotion calmée, un certain nombre de familles sont reparties : il en est resté 3.200, représentant 17 à 18.000 personnes. La Grèce a entrepris de les installer, de les rendre propriétaires de terres. Elle les a nourries pendant deux ans et demi et a dépensé de ce chef près de 12 millions. Puis elle a acheté du sol, créé des villages, construit des maisons : cela a fait une nouvelle dépense de 13 millions. La Grèce n'entendait point leur faire don de tout cela : mais elle est rentrée dans de si minimes proportions dans ses avances que sa créance est nulle.

Cette expérience servira aussi à ne point tomber dans l'erreur de donner, comme créancier à de pauvres réfugiés, l'Etat. L'intention, à nous manifestée du ministre des Finances, M. Diomède, est de rendre les réfugiés de 1913 propriétaires, par l'entremise d'une banque agricole dont ils seront les débiteurs.

La Bulgarie a reçu, de son côté, 112.000 personnes environ. Elle a dû, comme la Grèce, leur assurer, dans la mesure du possible, une subsistance convenable. A Sofia, la Mission a pu constater que des soins réels étaient donnés aux réfugiés avec l'aide importante, il est vrai, de Sociétés charitables. On évalue à 0 fr. 40 par tête le coût de leur entretien par jour.

De ces réfugiés, 30.000 environ venaient des parties de la Thrace reconquises par la Turquie et 50.000 des régions macédoniennes attribuées à la Serbie ou à la Grèce.

D'après les prévisions du Gouvernement bulgare, 40.000 personnes, soit 10.000 familles, ont quitté leur domicile sans espoir de retour. Il faudra donc les établir, soit le long de la Maritza ou de l'Arda, soit le long du littoral de la mer Egée. Ce sont des dépenses lourdes, qu'on peut estimer à 18 ou 20 millions.

Mais il n'y a pas que les malheureux réfugiés qui constituent pour les pays qui leur ont donné refuge un important problème de nationalité et d'établissement.

Sur les territoires conquis sont établis des étrangers ayant des concessions, des entreprises industrielles ; leur condition nouvelle, à l'égard des pays con-